

## Cas général

Accord écrit entre le commanditaire et le sous-traitant/façonner<sup>1, 2</sup>

### Le commanditaire :

Nom :	
Adresse :	
Contact :	
Organisme de contrôle :	<input type="radio"/> CERTISYS BE-BIO-01 <input type="radio"/> CERTISYS LU-BIO-06 <input type="radio"/> CERTISYS ....-BIO-128

### Déclare sous-traiter en partie ou complètement les activités sous-mentionnées :

Activité: (détails : voir plus loin)	<input type="radio"/> Production agricole
	<input type="radio"/> Préparation
	<input type="radio"/> Stockage et/ou transport
	<input type="radio"/> Importation
	<input type="radio"/> Autre, à savoir :

### À l'entreprise sous-mentionnée :

Nom :	
Structure juridique :	
N° TVA	
Adresse :	
Contact:	
Organisme de contrôle:	

- Le sous-traitant/façonner déclare respecter toutes les exigences de la production biologique et accepte de soumettre ses activités au système de contrôle conformément au titre V du Règlement 834/2007 (Art 27-31). Cela implique que le sous-traitant doit pouvoir démontrer la qualité bio et la traçabilité des produits bio qui sont le résultat de l'activité sous-traitée. Afin de pouvoir répondre à son organisme de contrôle concerné, le sous-traitant/façonner prendra toutes les mesures nécessaires et conservera toute pièce justificative. En cas de constat de non-respect de la législation de la production et l'étiquetage des produits biologiques, ce sera l'organisme de contrôle concerné qui sera chargé du suivi en tenant compte des dispositions de cette déclaration et la législation en vigueur en fonction du lieu où la non-conformité est constatée.
- Le sous-traitant/façonner s'engage à informer son organisme de contrôle et le commanditaire de toutes modifications qui ont ou peuvent avoir un impact sur l'activité bio, du constat de produits non conformes ou de la suspicion sur la conformité des produits concernés par l'activité sous-traitée et par conséquent, de ne plus utiliser les produits concernés.
- Le sous-traitant/façonner déclare être d'accord avec l'échange d'information entre organismes de contrôle et l'autorité compétente.

1 Comme prescrit par l'article 86 du Règlement 889/2008

2 Pour les façonner qui n'ont pas introduit une notification eux-mêmes: voir cas spécifique.

**Description détaillée de l'activité sous-traitée :****Production agricole :**

Description résumée :	Sous la responsabilité de	
	Sous-traitant/façonnier	Commanditaire
Labour		
Fertilisation		
Désherbage		
Semis		
Utilisation de produits phyto		
Récolte		
Transport de la récolte		
Tenue du carnet de culture (art 72 du 889/2008)		
Déclaration des parcelles concernées (à l'autorité et à l'organisme de contrôle bio)		
Communication (déclaration bio) (art 71 du 889/2008)		
Séparation bio, en conversion et non bio.		
Lavage		
Triage		

**Préparation :**

Description résumée :	Sous la responsabilité de	
	Sous-traitant/façonnier	Commanditaire
Sélection fournisseurs (vérification certificat bio, art 29 du 834/2007)		
Passer commande		
Achats des matières premières		
Réception de produits		
Stockage des matières premières (avant préparation)		
Planification des productions		
Nettoyage des installations		
Stockage emballage		
Stockage produits semi-finis		
Stockage produits finis		
Etablissement des factures de vente		
Réception des paiements		
Transport éventuel vers d'autres unités de production		

**Distribution :**

Description résumée :	Sous la responsabilité de	
	Sous-traitant/façonnier	Commanditaire
Sélection fournisseurs (vérification certificat bio, art 29 du 834/2007)		
Passer commande		
Réception de produits		
Stockage produits semi-finis		
Stockage produits finis		
Etablissement des factures de vente		
Réception des paiements		
Transport éventuel vers d'autres unités de production		

**Importation :**

Description résumée :	Sous la responsabilité de	
	Sous-traitant/façonnier	Commanditaire
Sélection fournisseurs (vérification certificat bio, art 29 du 834/2007)		
Passer commande		
Signer le contrat d'achat		
Organisation flux des produits		
Réception de produits		
Dédouanement		
Signature COI (case 21)		

Cette déclaration est valable pour une durée indéterminée et aussi longtemps que la sous-traitance est d'application.

Le commanditaire tient un exemplaire de cette déclaration à la disposition de son organisme de contrôle pour chaque activité bio sous-traitée.

**Fait en trois exemplaires** : un pour le commanditaire, un pour le sous-traitant/façonnier et un pour l'organisme de contrôle du commanditaire.

Pour le commanditaire

Fait à : .....

Le : .....

Nom : .....

Fonction : .....

Signature :

Pour le sous-traitant/façonnier

Fait à : .....

Le : .....

Nom : .....

Fonction : .....

Signature :

*Cas spécifique – Uniquement en Flandre:  
sous-traitance à un façonnier qui n'a pas notifié d'activité bio auprès d'un organisme de contrôle reconnu.*

**Cas spécifique – Uniquement en Flandre:  
sous-traitance à un façonnier qui n'a pas notifié d'activité bio auprès d'un  
organisme de contrôle reconnu.**

Accord écrit entre le façonnier<sup>3</sup> et le commanditaire

**Le commanditaire :**

Nom :	
Adresse :	
Contact :	
Organisme de contrôle :	<input type="radio"/> CERTISYS BE-BIO-01 <input type="radio"/> CERTISYS LU-BIO-06 <input type="radio"/> CERTISYS ....-BIO-128

**Déclare sous-traiter en partie ou complètement les activités sous-mentionnées :**

Activité : (détails : voir plus loin)	<input type="radio"/> Production agricole
	<input type="radio"/> Préparation
	<input type="radio"/> Stockage et/ou transport
	<input type="radio"/> Importation
	<input type="radio"/> Autre, à savoir:

**À l'entreprise sous-mentionnée :**

Nom :	
Structure juridique :	
N° TVA	
Adresse :	
Contact :	

Par ceci, le façonnier déclare :

- Répondre à la définition de façonnier<sup>3</sup>
- Respecter toutes les exigences de la production biologique et accepte de soumettre ses activités au système de contrôle conformément au titre V du Règlement 834/2007 (Art 27-31). Cela implique que le sous-traitant doit pouvoir démontrer la qualité bio et la traçabilité des produits bio, qui sont le résultat de l'activité sous-traitée. Afin de pouvoir répondre à l'organisme de contrôle, le sous-traitant prendra toutes les mesures et conservera toute pièce justificative. En cas de constat de non-respect de la législation de la production et l'étiquetage des produits biologiques au niveau de l'activité sous-traitée, ce sera l'organisme de contrôle du commanditaire qui sera chargé du suivi.
- Le sous-traitant/façonnier s'engage à informer son organisme de contrôle et le commanditaire de toutes modifications qui ont ou peuvent avoir un impact sur l'activité bio, du constat de produits non conformes ou de la suspicion sur la conformité des produits concernés par l'activité sous-traitée et par conséquent, de ne plus utiliser les produits concernés.
- Le façonnier déclare être d'accord avec l'échange d'information entre organismes de contrôle et l'autorité compétente.

<sup>3</sup> Dans ce contexte, la définition d'un façonnier/travailleur à façon est la suivante : opérateur économique qui exerce une certaine activité commerciale pour le compte d'un tiers. Un opérateur économique qui entepose ou tient en dépôt à titre temporaire des produits sans qu'il les achète, est considéré comme un travailleur à façon dans l'activité commerciale de distributeur

*Cas spécifique – Uniquement en Flandre:  
sous-traitance à un façonnier qui n'a pas notifié d'activité bio auprès d'un organisme de contrôle reconnu.*

**Description détaillée de l'activité sous-traitée :****Préparation :**

Description résumée :	Sous la responsabilité de	
	Façonnier	Commanditaire
Sélection fournisseurs (vérification certificat bio, art 29 du 834/2007)		
Passer commande		
Achats des matières premières		
Réception de produits		
Stockage des matières premières (avant préparation)		
Planification des productions		
Nettoyage des installations		
Stockage emballage		
Stockage produits semi-finis		
Stockage produits finis		
Etablissement des factures de vente		
Réception des paiements		
Transport éventuel vers d'autres unités de production		

**Distribution :**

Description résumée :	Sous la responsabilité de	
	Façonnier	Commanditaire
Sélection fournisseurs (vérification certificat bio, art 29 du 834/2007)		
Passer commande		
Réception de produits		
Stockage produits semi-finis		
Stockage produits finis		
Etablissement des factures de vente		
Réception des paiements		
Transport éventuel vers d'autres unités de production		

**Importation :**

Description résumée :	Sous la responsabilité du	
	Façonnier	Commanditaire
Sélection fournisseurs (vérification certificat bio, art 29 du 834/2007)		
Passer commande		
Signer le contrat d'achat		
Organisation flux des produits		
Réception de produits		
Dédouanement		
Signature COI (case 21)		

---

*Cas spécifique – Uniquement en Flandre:  
sous-traitance à un façonnier qui n'a pas notifié d'activité bio auprès d'un organisme de contrôle reconnu.*

---

Cette déclaration est valable pour une durée indéterminée et aussi longtemps que la sous-traitance est d'application.

Le commanditaire tient un exemplaire de cette déclaration à la disposition de son organisme de contrôle pour chaque activité bio sous-traitée.

**Fait en trois exemplaires** : un pour le commanditaire, un pour le sous-traitant/façonnier et un pour l'organisme de contrôle du commanditaire.

Pour le commanditaire

Fait à : .....

Le : .....

Nom : .....

Fonction : .....

Signature

Pour le sous-traitant/façonnier

Fait à : .....

Le : .....

Nom : .....

Fonction : .....

Signature :

**ANNEXE** : document **QT3575** : Le document complet avec exemples de flux complété vous sera transmis sur simple demande. Vous pouvez vous en inspirer pour la mise en place de votre système interne.

**extrait 1: tableau à remplir par l'opérateur :**

	ORIGINE Fournisseurs	OPÉRATEUR SOUS CONTRÔLE CERTISYS	DESTINATION Clients et destinataires
<b>Produits</b> (Matières Premières, Produits semi-finis, Produits finis)			
<b>Opérateurs</b> (noms des structures juridiques)			
<b>Documents</b> (Document de transport, Facture, TC/(e)COI)			
<b>Activité</b> par exemple :			
<b>Organisme de contrôle (OC)</b>		CERTISYS - ___-BIO-___	

**extrait 2: exemple d'un cas complété :**

